



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020

RÉSOLUTIONS 2020-48 À 2020-50 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **13 mai 2020** à 12 heures 22, par voie d'appel conférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
Mme	Kathy Dumortier	directrice principale, et trésorière
Mme	Christine Gauvreau	directrice
M.	Nicolas Girard	directeur principal
M.	Pierre Lavigueur	directeur principal
Mme	Josée Roy	directrice principale

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier et Mme Sandra El-Helou avaient motivé leur absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2020-48

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020.

PANDÉMIE DE LA COVID-19 : AJUSTEMENTS DES ORIENTATIONS DE L'ANNÉE 2020 POUR LA STL - ADOPTION

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 présentement en cours partout dans le monde ainsi que la croissance fulgurante du risque de contamination ;

CONSIDÉRANT que cette pandémie constitue un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, à perturber sérieusement le service de transport en commun de la Société de transport de Laval (STL) ou à nuire sérieusement à son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que, tel qu'indiqué par le gouvernement du Québec, les services et activités de la STL demeurent essentiels pour la population ;

CONSIDÉRANT que la poursuite de ces services et activités, dans le contexte de la pandémie, a forcé la direction de la STL à revoir certaines orientations qu'elle avait prévues pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu que la direction communique au conseil d'administration de la STL les principaux ajustements qu'elle envisage apporter à ces orientations d'ici la fin de l'année afin que ce dernier en prenne acte.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

que le conseil d'administration prenne acte des ajustements suivants aux principales orientations de l'année 2020 de la STL, à savoir :

1- Contexte et hypothèses associés à la préparation de la liste d'automne pour le service régulier

La liste d'automne 2020 prévoyait les éléments suivants :

- Report comme base du service : le service du printemps 2020 ;
- Ajustements au service pour prise en compte de la hausse d'achalandage ;
- Ajustements au temps de parcours pour tenir compte de l'évolution de la congestion ;
- Ajustements des horaires pour tenir compte des contraintes usuelles (occupation des quais, correspondances, harmonisation aux bouts de lignes, etc.) ;
- Intégration de la mise en place de nouveaux services et des ajouts de fréquence hors pointe prévus au *Plan d'amélioration du service* ;
- Ajustements usuels de la desserte scolaire en fonction des inscriptions dans les écoles privées et publiques ;
- Ajout des mesures d'atténuation pour le chantier du REM ;
- Ajout de deux (2) nouvelles lignes accessibles ;
- Intégration d'une première ligne électrique.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il est plutôt proposé les éléments suivants pour la liste d'automne 2020 :

- Le service sera monté avec comme principe de maximiser la distanciation sociale pour la clientèle, en utilisant au maximum les ressources disponibles ;
- Au niveau monétaire, le coût par jour du service mis en place devra être inférieur à celui du service de la liste du printemps 2020 (alignement donné par l'ARTM) ;
- Le nombre de chauffeurs maximum a été établi en fonction d'hypothèses raisonnables d'absentéisme associé à la situation de la COVID-19 ;
- Le nombre de véhicules maximum a été établi en fonction de la capacité de sortir les véhicules chaque matin, en fonction des exigences supérieures de nettoyage et d'hypothèses raisonnables d'absentéisme associé à la situation de la COVID-19.

Le service mis en place comprendra :

- Un service de base, selon les hypothèses expliquées plus loin ;
- Un service de mesures d'atténuation des impacts du chantier du REM ;
- Un service scolaire correspondant au service en place dans la liste de *Printemps 2020* ;
- Une nouvelle ligne accessible ;
- Le report en ou après janvier 2021 de la mise en place de la première ligne électrique de la STL ;
- Le report en ou après janvier 2021 de la mise en place de nouveaux services et les ajouts de fréquence hors pointe prévus au *Plan d'amélioration du service*.

**2020-49
(suite)**

Le service sera donc monté avec les paramètres suivants :

- Niveau de service :
 - La base est le service d'été 2020 ;
 - Les temps de parcours des voyages d'été seront calqués sur ceux de la liste de printemps 2020 ;
 - Les horaires seront ajustés pour tenir compte des contraintes usuelles (occupation des quais, correspondances, harmonisation aux bouts de lignes, etc.) ;
 - Des temps de parcours seront ajoutés pour prendre en compte les travaux et chantiers prévus à l'automne 2020 ;
 - Les consignes de la Santé publique seront prises en compte en termes de distanciation sociale ;
 - Des voyages seront ajoutés pour maximiser cette distanciation dans les véhicules, jusqu'à atteinte de nos contraintes de capacité.

- Montage des assignations :
 - Les périodes de repas dans les terminus seront allouées de manière à permettre une distanciation adéquate pour les chauffeurs ;
 - Les déplacements des chauffeurs dans les autobus seront minimisés, dans la mesure du possible ;
 - Les sept assignations scolaires en vigueur au printemps 2020 seront intégrées à l'intérieur des contraintes maximales de chauffeurs et de véhicules.

- Échéance :
 - Le début du choix des assignations par les chauffeurs sera le 1 juillet 2020.

2- Plan de développement de l'accessibilité du transport collectif 2017-2021 de la STL

Le Plan prévoyait, notamment, la mise en service de 2 lignes accessibles en 2019 ainsi que 2 autres en 2020. Puisque 3 lignes accessibles ont été mises en service en 2019, une seule ligne sera mise en place en 2020.

3- Ajustements budgétaires pour l'année 2020

Ces nouvelles orientations, les nouvelles charges liées à la pandémie de la COVID-19 et les pertes de revenus amènent la STL à revoir sa prévision pour l'année 2020. Par contre, cette nouvelle prévision demeurera dans la même enveloppe budgétaire que celle adoptée par le conseil d'administration de la STL le 25 novembre 2019 (résolution 2019-191) et par le conseil de ville de Laval le 13 décembre 2019 (résolution CM-20191213-1177).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

2020-50 de lever l'assemblée à 12h26.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif